

Dépôt du rapport du comité académique TÉLUQ-UQAM

Angèle Dufresne

Lors de la période d'information en début de séance de la Commission des études (22 octobre), le recteur, M. Roch Denis, a déposé le *Rapport du Comité académique TÉLUQ-UQAM* et en a profité pour faire le point sur ce dossier, à la suite des nombreux articles parus dans les médias de la Ville de Québec, notamment sur le déménagement présumé du siège social de la TÉLUQ du quartier Saint-Roch, vers Montréal.

Reprenant l'argumentation du président de l'Université du Québec, M. Pierre Lucier, qui a également fait une mise au point sur ce sujet dans le journal *Le Soleil* (édition du 10 octobre), le recteur a rappelé que le rattachement TÉLUQ-UQAM est un projet de développement et non pas de «déménagement». Le site de la TÉLUQ à Québec est là pour rester, a-t-il fait valoir, et les perspectives de son développement comme de toute l'activité de la TÉLUQ actuellement déployée à Montréal seront plus prometteuses si l'institution se rat-

tache à la masse critique de professeurs, de chercheurs et d'étudiants de l'UQAM.

L'idée de ce rattachement est née de la TÉLUQ elle-même «il y a plusieurs années», précisait pour sa part M. Lucier dans sa lettre au *Soleil*, idée qui semble rallier une majorité d'intervenants jusqu'à maintenant. On sait que les syndicats des professeurs et des personnels de la TÉLUQ se sont dits favorables au projet (*Soleil*, 24 octobre). Tous font valoir que le statu quo n'est plus une option envisageable et que le rattachement TÉLUQ-UQAM constitue un «extraordinaire potentiel de développement», aussi bien dans le domaine de la formation à distance au Québec que dans les activités de type campus.

Le Comité académique TÉLUQ-UQAM dont le mandat consistait à explorer comment un tel projet pouvait «créer des conditions optimales pour le développement de la formation à distance au Québec» a remis, le 2 octobre dernier, son rapport aux deux chefs d'établissement, Mme Anne Marrec de la TÉLUQ, et M. Denis de

l'UQAM. En cinq réunions s'échelonnant de mai à septembre 2002, les 22 professeurs ou cadres académiques des deux institutions, dont 11 de l'UQAM, ont formulé les principes et objectifs qui pourront donner «un caractère novateur et distinctif» au projet; ils ont aussi proposé un plan de mise en œuvre académique pour développer l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités et identifié des principes d'action qui, du point de vue académique, devront guider l'action de tous les acteurs engagés dans ce projet.

Plus concrètement, le rattachement TÉLUQ-UQAM viserait, selon le rapport, à :

- Élargir l'accès à l'enseignement supérieur, non seulement pour les étudiants de la TÉLUQ et de l'UQAM, mais pour l'ensemble de la population, notamment en coopérant avec d'autres institutions de l'UQ et du réseau universitaire québécois;
- Poursuivre le maintien et l'évolution de la programmation, grâce au respect des acquis et à la mise en commun des ressources académiques de

la TÉLUQ et de l'UQAM et, éventuellement, de ses partenaires universitaires;

- Assumer un rôle de chef de file dans le domaine de la formation à distance tant à l'échelle du Québec que sur le plan international;
- Favoriser le renouvellement de la pédagogie universitaire tant dans la formation à distance que dans l'enseignement sur campus;
- Consolider les acquis de la recherche disciplinaire de la TÉLUQ et de l'UQAM et viser la convergence de certains intérêts communs de recherche;
- Développer la recherche et l'innovation dans l'utilisation et l'appropriation des nouvelles technologies à des fins d'enseignement et d'apprentissage;
- Accueillir des partenaires locaux, régionaux et internationaux en vue d'intégrer des projets, programmes d'études ou activités venant appuyer l'un ou l'autre des objectifs énoncés.

Parmi les principes d'action mis de l'avant, le rapport du Comité précise

que le niveau actuel des ressources humaines, financières et technologiques devra être maintenu et qu'il sera nécessaire que le rattachement s'effectue de manière progressive. Pour assurer son succès, il est spécifié que le projet de rattachement devra «d'abord et avant tout [être] fondé sur des finalités académiques plutôt que des considérations politiques, financières ou administratives», et veiller à ce que les conditions de rattachement «soient acceptables pour la grande majorité des membres de la communauté universitaire des deux établissements».

Le recteur Denis a informé la Commission des études, que la prochaine étape dans ce dossier consisterait, d'ici décembre 2002, dans la présentation à la Commission des études puis au Conseil d'administration, d'un projet de protocole de rattachement des deux institutions. Ce n'est qu'après cela que le «vrai» travail pourra commencer, lequel s'échelonnait sur plusieurs mois, a-t-il laissé entendre.

La révision du Règlement No 5 est terminée

C'est avec un certain soulagement que la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'adopter la révision du Règlement des études de premier cycle (No 5). Cette révision de fond, qui a entraîné quelque 80 modifications au total, vise à alléger, simplifier, restructurer de façon plus logique les articles, mettre à jour et harmoniser éventuellement les règlements des trois cycles. Le «nouveau» règlement devrait s'appliquer aux étudiants déjà inscrits dès septembre 2003, et aux nouveaux étudiants dès l'admission de mars 2003.

La Commission des études a par ailleurs adopté le principe de la création d'un comité permanent qui reverrait chaque année le Règlement des études de premier cycle dans le but d'effectuer des mises à jour régulières. La composition de ce comité sera analysé à la prochaine réunion de la C.É. Par ailleurs, le Registrariat et le SITel ont déjà analysé l'impact de certaines modifications du Règlement No 5 et conclu que plusieurs pouvaient être mis en place assez facile-

ment. D'autres, par contre, nécessiteront des implantations plus lourdes qui devront s'accompagner de ressources additionnelles.

Bilan des diplômes décernés

Selon un document déposé par la registraire, Mme Claudette Jodoin, l'UQAM aurait décerné, depuis ses débuts jusqu'au 17 septembre 2002, 92 343 baccalauréats, 6 042 baccalauréats par cumul de certificats, 63 721 certificats de 1^{er} cycle, 1 022 attestations d'études pour un programme court de 1^{er} cycle pour un total de 163 128 diplômes au 1^{er} cycle.

Au 2^e cycle, c'est 12 896 maîtrises, 1 254 DESS, 384 attestations d'études pour un programme court de 2^e cycle, pour un total de 14 534 qui ont été décernés en 30 ans. Au 3^e cycle, le total est de 955 doctorats. Pour les trois cycles, le grand total des diplômes décernés depuis les débuts de l'Université s'élève à 178 617.

Si on regarde les chiffres des dernières années, le nombre de diplômes de 1^{er} cycle a augmenté de 4,8 % (7 126 diplômes), par rapport à 2000-2001, de 5,7 % (1 375 diplômes) au 2^e cycle, tandis que le troisième cycle baisse de 2,8 % (de 106 à 103 di-

plômes) après avoir enregistré une hausse de 23,3 % en 2000-2001 par rapport à 1999-2000. Au total, le nombre de diplômés s'est accru de 4,8 %, soit de 8 604 unités, par rapport à l'an dernier.

60 postes à combler en 2003-2004

Selon la convention collective UQAM-SPUQ, 60 postes vacants de professeurs sont à combler en 2003-2004, soit 25 au 1^{er} janvier 2003, 14 au 1^{er} juin 2003, 11 au 1^{er} août 2003 et 10 au 1^{er} janvier 2004. Devant analyser plus d'une centaine de demandes provenant de presque tous les départements, le Comité de répartition des postes de la Sous-commission des ressources chargé d'étudier les demandes a fait la proposition suivante qui a été adoptée par la Commission des études :

- 8 en Arts [Arts visuels et médiatiques (2), Danse (1), Design (2), Musique (2), Histoire de l'art (1)];
- 8 en Éducation [Kinanthropologie (2), Sciences de l'éducation (6)];
- 3 en Lettres, langues et communications [Communications (2), Études littéraires (1)];
- 8 en Sciences [Chimie (2), Infor-

matique (3), Mathématiques (3)];

- 17 en Sciences de la gestion [Études urbaines et touristiques (2), Management et technologie (6), Sciences comptables (2), Sciences économiques (1), Stratégie des affaires (6)];
- 11 en Sciences humaines [Géographie (1), Histoire (1), Linguistique et didactique des langues (1), Psychologie (4), Sexologie (1), Sociologie (2), Travail social (1)];
- 3 en Science politique et droit [Sciences juridiques (2), Science politique (1)];
- 2 à l'École supérieure de mode [1 en commercialisation de la mode et 1 en design et stylisme de mode spécialisé en informatique appliquée au design de mode].

Mme Laberge a félicité les membres du Comité qui ont travaillé à ses côtés, Mmes Carole Lamoureux et Jacynthe Giroux et MM. Pierre P. Tremblay, Glenn Shorrocks et Jean-Pierre Richer.

Quatre nouvelles chaires du Canada

Le vice-recteur associé à la recherche et à la création, M. Daniel Coderre, a

informé la Commission des études que les quatre demandes de chaires du Canada formulées par l'UQAM pour 2003-2004 avaient été acceptées et que nous aurions donc deux nouvelles chaires seniors et deux juniors. Les chaires seniors seront octroyées à MM. Alessandro Forte en modélisation de la dynamique terrestre (Sciences de la Terre et de l'atmosphère) et Alain Gagnon en études québécoises et canadiennes (Science politique), tandis que les chaires juniors auront comme titulaires MM. Bernard Jouve en étude des dynamiques territoriales (Géographie) et Mathieu Marion en philosophie de la logique et des mathématiques (Philosophie) ●